



NOTE À L'ATTENTION DE NOS STRUCTURES



Montreuil, le 31 juillet 2018

L'intransigeance patronale unique responsable de l'échec des négociations du régime de prévoyance de la CCNT 66

Contrairement à ce que nous pouvons lire, NEXEM n'a pas souhaité soumettre un deuxième avenant suite à cette séance de négociation supplémentaire. Ils ont rédigé une première proposition de modifications de certains articles mais ont refusé, malgré notre demande, de nous envoyer une proposition d'avenant de peur que celui-ci soit une nouvelle fois frappé d'opposition. D'autre part, la CGT, tout comme FO et SUD était prête, lors de la séance de négociations supplémentaire du 20 juillet dernier, à voir la mise en place de la subrogation uniquement à partir du 1^{er} juillet 2019. Nous demandons simplement la certitude de sa mise en place.

Cette revendication n'apparaît pas démesurée dans la mesure où elle est déjà appliquée dans 75% des structures (selon NEXEM lors de la séance de négociation du 10 juillet) et que les assureurs ont proposé de faire l'avance des indemnités aux établissements, comme c'est déjà le cas dans la Branche de l'aide à domicile.

C'est pourquoi, il est inacceptable que NEXEM propose uniquement, après notre droit d'opposition majoritaire, d'ouvrir des négociations dans le courant du premier semestre 2019 sur la subrogation, sans donner la certitude qu'elles aboutiront.

Il était pourtant facile pour NEXEM de satisfaire à certaines revendications (qui n'engendraient pas un coût financier supplémentaire) des syndicats CGT, FO et SUD : la subrogation, l'ouverture de négociations sur les conditions de travail, préciser dans l'avenant que la création de ce fonds dédié ne viendrait pas dédouaner l'employeur de ses obligations légales en matière de santé et de sécurité des salarié.e.s, le maintien de salaire pour tous pendant 6 mois et de donner toute l'importance nécessaire à la question de la dégradation de nos conditions de travail en

gardant un cadre national, paritaire et mutualisé aux négociations sur cette question pourtant brûlante.

Nous attendons, légitimement, au minimum une contrepartie à l'effort consenti (hausse des cotisations et baisse des garanties). En effet, pour préserver la pérennité du régime de prévoyance, nos trois organisations ont réellement accepté de négocier alors même que les salarié.e.s ne sont en aucun pas responsables de la hausse de la sinistralité.

Or, en refusant de s'engager concrètement, au minimum, sur une seule des revendications des syndicats majoritaires, en adoptant une ligne de négociation frontale dans l'objectif de faire plier les syndicats majoritaires sur la totalité de leurs revendications, en adoptant des choix stratégiques et politiques de plus en plus agressifs, NEXEM a mis délibérément en échec les négociations. Le syndicat employeur est l'unique responsable de ce désastre, ce sont les salarié.e.s qui ont le plus à perdre avec la fin d'un régime de prévoyance mutualisé.

Les négociations ont une obligations de loyauté et de sincérité mais la sincérité de NEXEM dans ces négociations est fortement interrogée.

Notre secteur atteint des scores vertigineux en matière d'accident du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) devenant le premier secteur touché, avec des résultats trois fois supérieurs à la moyenne, scores qui reflètent, à travers l'intensification du travail et les droits à la retraite retardés, les politiques d'austérité mises en œuvre depuis des années et les conceptions managériales d'un autre âge responsables de la dureté des rapports hiérarchiques qui rendent les salarié.e.s malades.

Pourtant, le syndicat employeur préfère accompagner les politiques d'austérité revendiquer un management autoritaire et violent et sacrifier l'équité entre les salarié.e.s et entre les petites et les grandes associations ainsi qu'un régime de prévoyance mutualisé pour des salarié.e.s bien trop souvent malades du travail.

Les employeurs ouvrent la porte aux différents assureurs du marché, à une concurrence sans merci qui se fera au détriment de l'ensemble des salarié.e.s et en particulier des salarié.e.s travaillant dans des petites associations (qui représentent un peu plus de 50% des adhérent.e.s de NEXEM) ou dans celles ayant un fort taux de sinistralité, puisque sans accord de branche les accords se feront au local, entreprise par entreprise.

NEXEM, finalement, ne semble pas se sentir concerné par les valeurs du secteur en « dérégulant » le régime de prévoyance, en laissant entrer les assureurs les plus éloignés de la mutualité. Ils ne semblent pas davantage concernés par cette hausse exponentielle de la sinistralité, ni par l'obligation de résultat en matière de sécurité vis à vis des salarié.e.s.

Mais le syndicat employeur est-il le reflet de tous les employeurs du secteur ?

La CGT, née de la double volonté des salarié.e.s de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société, ne pouvait accepter un tel accord (hausse des cotisations et baisse des garanties sans aucune contrepartie) et elle a tout fait pour aboutir à un accord plus équilibré.

Au lieu de réaffirmer les valeurs fondatrices de notre secteur, NEXEM les enterre chaque jour davantage. Les employeurs préfèrent jouer avec le feu en décidant et en imposant à tous les acteurs de notre champ une stratégie qui nous conduit droit dans le mur.

Nous devons, bien au contraire, réaffirmer nos valeurs et améliorer les conditions de travail des salarié.e.s, pour permettre à un accompagnement respectueux des personnes vulnérables.

C'est pourquoi, lors de la séance de négociation nationale paritaire du 14 septembre prochain, nous demandons à inscrire à l'ordre du jour un point sur la prévoyance, de sortir de l'impasse organisée par les employeurs en demandant à l'issue de cette réunion, si nécessaire, la mise en place d'une commission mixte paritaire.